

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3017

présenté par
M. Baubry et M. Lottiaux

ARTICLE 11 DECIES

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, rédigé suite aux échanges avec de jeunes agriculteurs, vise à rendre obligatoire l'attribution de garanties financières pour le démantèlement des installations agrivoltaïques.